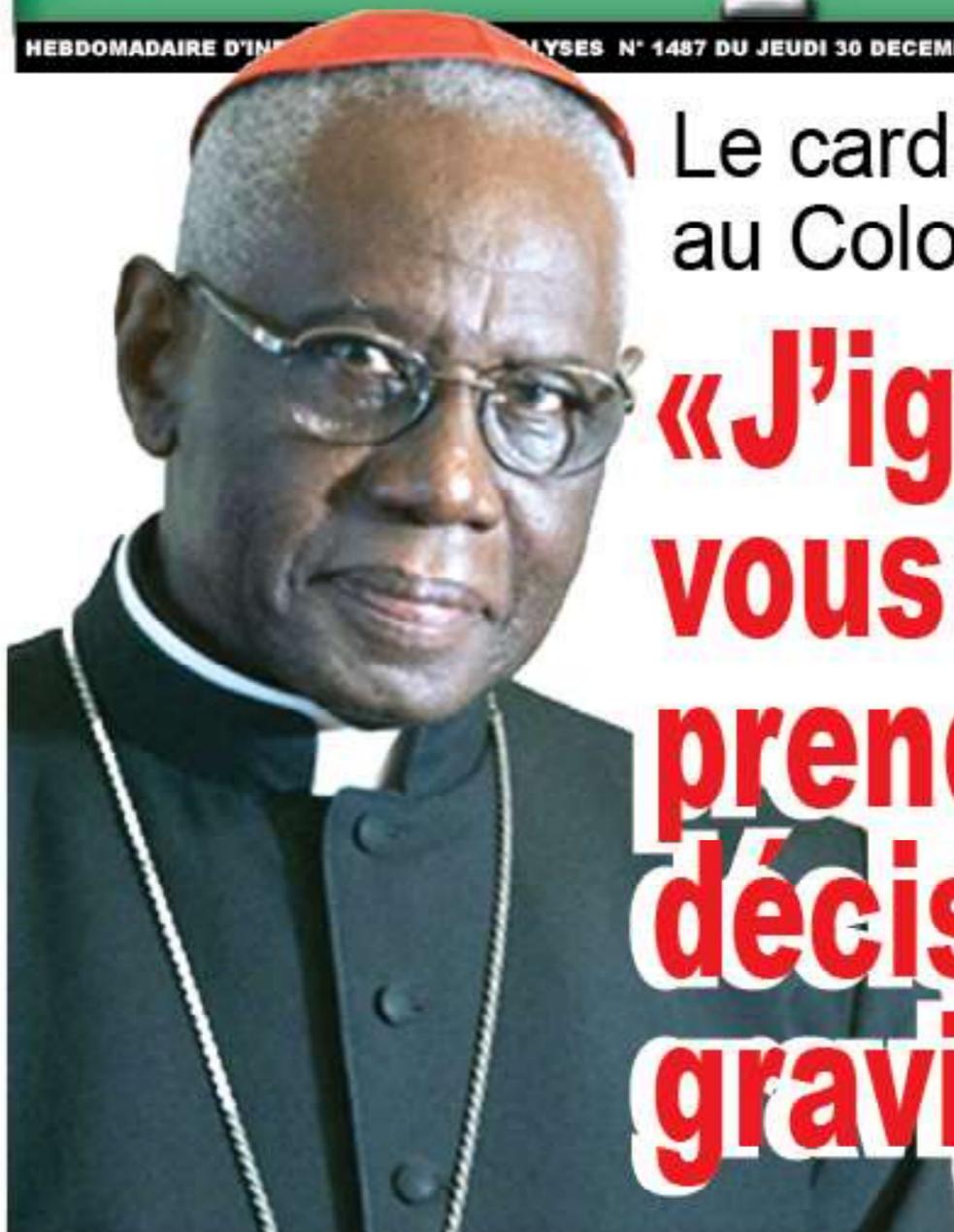


L'indépendant

HEBDOMADAIRE D'ANALYSES N° 1487 DU JEUDI 30 DECEMBRE 2021 * 29ÈME ANNÉE * PRIX : 3000 FG * ZONE CEFA : 500



Le cardinal Robert Sarah
au Colonel Doumbouya

« J'ignore qui vous a induit à prendre deux décisions d'une gravité énorme »

P.3

Transition

Six coalitions politiques sollicite la mise en place d'un cadre de concertation élargie à la société civile (Mémo)

P.3

Dr Bernard Gomou, ministre du Commerce...

« Les situations de monopole gangrèment notre marché »

P.5

Fin du monopole ...

P.4

« Le consommateur ne bénéficie en rien de cette mesure », regrette M'bany Sidibé



Dr Faya sur la rencontre des coalitions

« Nous avons montré que la classe politique peut se mettre ensemble »

P.5

Remaniement dans les cours et tribunaux

Voici la liste des magistrats promus

A travers une série de décrets lue ce mercredi 29 décembre 2021, le président de la transition a procédé à la nomination de plusieurs magistrats dans les différentes institutions judiciaires de la Guinée. De la Cour suprême, à la Cour d'Appel de Conakry, en passant par la CRIEF, découvrez ci-dessous la liste des magistrats promus...

Cour suprême

Premier président :
Fodé Bangoura, précédemment premier président de la Cour d'appel de Kankan ;

Première chambre civile :
Yaya Boiro, précédemment juge à la Cour de justice de la CEDEAO ;

Deuxième chambre civile :
Hassane I Diallo, précédemment président de la 3ème chambre civile de ladite Cour ;

Troisième chambre civile :
Hadja Kadiatou Traoré, précédemment présidente de la 4ème chambre civile de ladite Cour ;

Quatrième chambre civile :
Siriman Kouyaté, précédemment conseiller à ladite Cour ;

Cinquième chambre civile :
Djenabou Diallo Soumah, précédemment conseillère à ladite Cour ;

Chambre pénale : André Saa Féla Lén, précédemment président de la Chambre correctionnelle de la Cour d'appel de Conakry ;



Chambre pénale : Mangadouba Sow, précédemment président de la 3ème chambre correctionnelle de la Cour d'appel de Conakry ;

Chambre administrative : Chérif Sow, précédemment président de la première chambre civile, économique et administrative de la Cour d'appel de Conakry ;

Conseillers :

1) Joséphine Lamou, confirmée;

2) Mohamed Sidiki Zoumanigui, confirmé;

3) Marie Joséphine Sylla, confirmée;

4) Amadou Sagnane, confirmé;

5) Paulette Kourouma, précédemment en service à l'inspection judiciaire du ministère de la Justice et des droits de l'homme;

6) M'mah Soumah, précédemment en service à l'administration centrale de la justice;

7) Mariam Souadou Diallo, précédemment conseillère

chargée de la justice de proximité au ministère de la justice et des droits de l'homme;

8) N'fa Ousmane Touré, précédemment inspecteur des services judiciaires au ministère de la justice et des droits de l'homme;

9) Zouty Zaoro Béavogui, précédemment président de la 2ème chambre de contrôle de l'instruction de la 2ème chambre de la Cour d'appel de Conakry;

10) Ibrahima Camara, précédemment président de la chambre à la Cour d'appel de Conakry ;

11) Ibrahima Kabèlè Bangoura, précédemment procureur de la république près le Tribunal de première instance de Labé ;

12) Ansoumane Keita, précédemment procureur de la république près le Tribunal de première instance Boké ;

13) Ibrahima Kalil Diakité, précédemment président de section au Tribunal de première instance de Dixinn.

Parquet général : Mamady Diawara, précédemment procureur général près la Cour d'appel de Conakry ;

Avocats généraux :

Alpha Touré, confirmé ;

Genevienne Kourouma, confirmée ;

Mounjour Chérif, confirmé ;

William Fernandez, confirmé ;

Aboubacar Sir Sylla, confirmé ;

Mamadou Maladho Diallo, confirmé ;

Mamadou Dian Souaré, précédemment inspecteur général des services judiciaires ;

Alpha Saliou Barry, précédemment Directeur national des affaires judiciaires du ministère de la justice et des droits de l'homme ;

Yaya Keiraba Kaba, précédemment procureur général près la Cour d'appel de Kankan ;

Baila Diallo, précédemment avocat général près la Cour d'appel de Conakry ;

Nènè Hawa Diallo, précédemment avocat général près la Cour d'appel de Conakry ;

Alpha Sény Camara, magistrat, précédemment procureur de la république près le Tribunal de première instance de Kaloum ;

Secrétaire général : Mamadou Alioune Dramé, confirmé ;

Conseillers-maitres :

1) Mohamed Cheick Keita, confirmé,

2) Fodé Moussa Camara, confirmé

Cour de répression des infractions économiques et financières

Siège

Président de la Cour : Noel Kolomou, précédemment juge d'instruction au tribunal de première instance de Pita, membre de la Commission supérieure de recours de l'organisation africaine de la propriété intellectuelle ;

Président de la chambre d'instruction : Sékou Ibrahima Soumah, précédemment juge de paix de Mandiana ;

Membres de la chambre d'instruction :

Mohamed Bama Camara, précédemment juge d'instruction au TPI de Kaloum ;

Ibrahima Bayo, précédemment juge d'instruction au TPI de Dubreka ;

Aissatou Sacko, précédemment juge au tribunal pour enfant ;

Almamy Sékou Camara, précédemment juge d'instruction à la justice de paix de Yomou ;

Président de la chambre spéciale de contrôle de l'instruction : Morlaye

(Suite à la page 4)

L'indépendant

Hebdomadaire d'information et d'analyses édité par la Société de Presse et d'Impression (SPIC)

Siège: Quartier Dar-Es-Salam sur la route Leprince
Commune de Ratoma
Email: lindependantguinee@gmail.com
- Tél : 664.63.09.53 - BP: 2427
Conakry

Redacteur en chef

Amadou Sadjo DIALLO: 624 37 26 68
Email: dialloamsadjo@gmail.com

Comité de rédaction

Amadou Sadjo DIALLO
Alpha Amadou DIALLO
Amadou Tidiane DIALLO
Moussa THIAM

P.A.O

N. S. SOUMAORO

Recouvrements, Abonnements,**Marketing, Publicités & Annonces**

Mamadou Aliou Diakité Tél.
664.63.09.53/
622.04.62.21

E-mail: madalgo1@gmail.com

Distribution: SPIC / Maison du Livre

Impression: SPIC/Imprimerie Warh Business Groupe

Lisez le journal numérique sur le site
www.kefinafasso.com

Lisez le journal
numérique sur le site

Kéfinafasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

Avis très important

Pour vos avis, annonces et publicités, Publi-reportages, couvertures médiatiques et abonnements, contactez le service commercial et marketing au

Tél. : 664 63 09 53 / 622 04 62 21

E-mail : lindependantguinee@gmail.com

Le cardinal Robert Sarah au Colonel Doumbouya

«J'ignore qui vous a induit à prendre deux décisions d'une gravité énorme»

Connu pour ses critiques acerbes contre les précédents régimes des feux présidents Sékou Touré et Lansana Conté, le Cardinal Robert Sarah s'en est pris à la décision du colonel Mamadi Doumbouya qui a décidé de restituer les cases de Bellevue à la famille du premier président de la Guinée, le 10 décembre 2021 et la rebaptisation de l'aéroport international de Conakry en son nom.



Le religieux estime que les deux décisions du président de la transition sont d'une gravité "énorme". C'est pourquoi, le cardinal Robert Sarah à l'occasion de la célébration de la messe pour la paix, l'unité, la solidarité et la réconciliation en Guinée organisée par les

chrétiens catholiques de Conakry à la cathédrale Sainte-Marie a montré son désaccord. « J'ignore qui vous a, en l'espace de trois mois de prise de pouvoir, induit à prendre deux décisions d'une gravité énorme qui ont ouvert des graves blessures dans les

cœurs des Guinéens. La première décision maladroite consiste par le fait de rebaptiser l'aéroport de Conakry d'un nom qui fait polémique. La deuxième décision grave c'est d'avoir restitué à Madame Hadja Andrée Touré, non seulement un bien qui

n'appartient ni à elle, ni à son mari, mais de lui avoir restitué un bien de Dieu et de l'Eglise », a-t-il dit au cours de son homélie.

Par ailleurs, le religieux fait une révélation sur les villas de la Bellevue. Pour le cardinal, ce domaine appartenait auparavant à l'église cathédrale de Conakry. C'est raison pour laquelle, Robert Sarah lance un appel à l'ancienne première de la République. « Si Hadja Andrée Touré accepte cette restitution, elle se déshonore et déshonore son défunt mari. Sékou Touré n'a jamais pris un bien public pour se l'attribuer comme propriété personnelle. En cela, il suscite notre admiration. En effet, le 1er septembre 1961, Sékou a confisqué le domaine du séminaire de l'église qui était un bien de l'église pour construire les

villas Syli destinées à accueillir les hôtes qui organisaient des événements solennels tels que les excursions de fin d'année, le 31 décembre », se rappelle-t-il.

A l'en croire, le grand mérite du président Sékou Touré ce qu'il ne s'est pas approprié les biens publics: « J'ai beaucoup de respect et de vénération pour Hadja Andrée Touré. Mais les écritures historiques ne manquent pas...Je salue l'orientation donnée par le CNRD dans les exigences de réconciliation, de rassemblement, et du développement. Que ces exigences s'appliquent d'abord et surtout à la population, aux collaborations au sein des forces armées et de sécurité guinéenne », a-t-il lancé.

Amadou Tidiane Diallo

Transition

Six coalitions politiques sollicite la mise en place d'un cadre de concertation élargie à la société civile (Mémo)

Au lendemain de la réunion des six coalitions politiques, tenue chez Mamadou Sylla, un mémorandum a été adressé au président du CNRD, le mardi 28 décembre 2021. Dans ce mémo, les acteurs politiques ont sollicité au colonel Mamadi Doumbouya, la mise en place d'un organe de concertation élargie à la société civile.

Ci-dessous ledit mémo...

Nous, acteurs politiques Guinéens signataires du présent document, prenant acte de la prise effective du pouvoir par le CNRD le 5 septembre, 2021,

Vu la promulgation de la charte de la transition le 27 octobre, 2021, et suite à la tenue depuis cette date de plusieurs réunions, notamment celles du 20 et 27 décembre 2021,

Conscients du rôle des acteurs socio-politiques de la nation pour la réussite de la transition qui se veut inclusive et apaisée,

Fidèles à notre attachement aux valeurs et principes démocratiques tels qu'inscrits dans la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance du 30 janvier 2007 de l'Union Africaine et dans le Protocole additionnel du 21 décembre 2001 de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance.

(1). Décidons de la création d'une plateforme politique regroupant plusieurs partis politiques et coalitions de partis politiques avec pour objectif de contribuer efficacement à la bonne

marque de la transition.

(2). Rappelons que cette plateforme est un forum de discussion et d'échange entre les acteurs politiques signataires du présent document dans l'optique de donner des avis et faire des recommandations sur les grandes questions de la transition, y compris la durée de la transition, l'élaboration de la constitution, la mise en place des organes en charge du processus électoral, la refonte ou toilettage du fichier électoral, le recensement général de la population, etc...

(3). Sollicitons la mise en place par le CNRD d'un cadre formel de concertation entre les autorités de la transition et la plateforme politique ainsi créée en vue d'échanger régulièrement sur les questions portant sur la bonne marche de la transition et prendre en compte les avis de la classe politique.

(4). Exprimons le souhait d'élargir la plateforme aux organisations de la société civile en vue de la reconstitution des forces vives de la nation dont le rôle sera d'accompagner le CNRD pour le retour à l'ordre constitutionnel dans notre pays.

Fait à Conakry, le 27 décembre 2021

L'indépendant
L'information
en toute
indépendance

Remaniement dans les cours et tribunaux

Voici la liste des magistrats promus

Soumah, précédemment représentant du ministère de la Justice au sein de la Cellule nationale de traitement des informations financières ;

Chambre de jugement :

Ousmane Sylla, précédemment juge de paix de Lola ;

Mohamed Diawara, précédemment juge au TPI de Kaloum ;

Lamine Konaté, précédemment juge au TPI de Mamou ;

Alhassane Mabinty Camara, précédemment président du TPI de Kissidougou ;

Président de la chambre des appels : Souleymane Bah, précédemment président de la chambre criminelle de la Cour d'appel de Conakry ;

Conseillers ou assessesurs

Amadou Seykou Barry, précédemment président du TPI de Koundara ;

Mamoudou Camara, précédemment président de la chambre correctionnelle de la Cour d'appel de Kankan ;

Abdourahamane Diallo, précédemment juge d'instruction au TPI de Mamou ;

Mohamed Kaba, précédemment substitut général près la Cour d'appel de Conakry ;

Parquet

Procureur spécial : Aly Touré, précédemment procureur de la république près le TPI de Kankan ;

Substitut du procureur spécial : Joséphine Loly Tenkiano, précédemment substitut du procureur de la république près le TPI de Mafanco ;

Lazare Mamady Boré, précédemment juge d'instruction au TPI de Dixinn ;

Cour d'appel de Conakry

Siège

Premier président : Abdoulaye Conté, précédemment président du TPI de Macenta ;

Président de la 1ère chambre de contrôle d'instruction : Thierno Souleymane Barry, précédemment juge

d'instruction au TPI de Mafanco ;

Président de la 2ème chambre de contrôle d'instruction : Sékouba Condé, précédemment doyen des juges d'instruction au TPI de Kaloum ;

Président de la 1ère chambre civile, économique et administrative : Saidou Diallo, précédemment président de la 2ème chambre civile, économique et administrative de ladite Cour ;

Présidente de la 2ème chambre civile, économique et administrative : Oumou Hawa Doukouré, précédemment présidente de la 5ème chambre civile, économique et administrative de ladite Cour ;

Présidente de la 3ème chambre civile, économique et administrative : Mariam Doumbouya, précédemment présidente du TPI de Kaloum ;

Président de la 4ème chambre civile, économique et administrative : Ibrahima Sory Yansané, précédemment président de section au TPI de Kaloum ;

Présidente de la 5ème chambre civile, économique et administrative : Hawa Darotte Kourouma, précédemment conseillère à ladite Cour ;

Présidente de la 1ère chambre correctionnelle : Fatou Bangoura, confirmée

Conseillers

- 1) Madeleine Grovogui
- 2) Safi Cissé ;
- 3) Aissatou Diallo ;
- 4) Nènè Ousmane Diallo ;
- 5) Adama Hawa Diallo ;
- 6) Dialikatou Fofana ;
- 7) Samba Sidibé ;
- 8) Sékou Kaba ;
- 9) Mohamed Lamine Diawara ;
- 10) Idiatou Barry ;
- 11) Mory Diallo, précédemment substitut du procureur de la république près le TPI de Boké ;
- 12) Fatoumata Dramé ;
- 13) Mariam Baldé ;
- 14) Hawa Soumah, précédemment juge au TPI de Dixinn ;
- 15) Aissatou Kalissa, précédemment juge au TPI de Dixinn ;
- 16) Ousmane Coumbassa,

doyen des juges d'instruction au TPI de Dixinn ;

17) Abdoul Mazid Barry, précédemment doyen des juges d'instruction du TPI de Mafanco ;

18) Lamanara Diallo, précédemment juge d'instruction au TPI de Mafanco ;

19) Fanta Chérif, précédemment en service à l'administration centrale du ministère de la justice et des droits de l'homme ;

20) Balaké Fofana, précédemment substitut général près la Cour d'appel de Conakry ;

21) Fatoumata Camara, précédemment juge au TPI de Mafanco ;

22) Adama Sylla, juge au TPI de Dixinn.

Parquet général

Procureur général : Alphonse Charles Wright, précédemment président par intérim du TPI de Dubréka

Avocats généraux :

Alhassane Baldé,

Mamadou Dian Bora

Soriba Mané

Gnokoro Camara

Alphadio Barry, précédemment substitut du procureur de la république près le TPI de Dixinn

Alsény Bah, précédemment procureur de la république par intérim près le TPI de Mafanco

André Komanan Condé, précédemment procureur de la république près le TPI de Kissidougou

Substituts généraux

Hadja Aissatou Chérif Diallo

Malick Marcel Oularé, précédemment substitut du procureur de la république près le TPI de N'Zérékoré

Aissatou Siradio Bah, précédemment substitut du procureur de la république près le TPI de Kaloum.

Amadou Tidiane Diallo

Fin du monopole...

« Le consommateur ne bénéficie en rien de cette mesure », regrette M'bany Sidibé

Le ministre du Commerce, de l'Industrie et des PME a mis un terme sur le monopole de vente sur le marché guinéen. Une décision que le président de l'Union pour la Défense des Consommateurs ne partage pas.



A en croire M'bany Sidibé, le gouvernement à travers le ministère du Commerce aurait mieux fait pour appliquer la loi sur le commerce créée en 1985 par le feu Général Lansana Conté. Puisque selon lui : « depuis 1985 notre pays n'est plus dans une situation de monopole parce que le discours programme du feu Lansana Conté à cette époque a permis de libéraliser l'économie dans notre pays. En principe, la Guinée se trouve dans une économie concurrentielle. Personnellement, je déplore la manière dont le communiqué de l'Etat a été publié. Parce que quand vous dites que vous mettez fin à une situation de monopole, il ne faudrait pas perdre de vue que même la libre concurrence prônée par le gouvernement, il y a la situation de monopole. Et c'est le problème auquel nous sommes confrontés en Guinée. Ce que le gouvernement doit faire c'est d'appliquer la loi portant réglementation générale de la concurrence et de la liberté des prix. Dans toutes les économies du monde, en plus de la

liberté des prix, il y a l'encadrement des prix. Ça veut dire que même si l'opérateur économique indique son prix mais à l'obligation de faire la publicité de son prix. Car intervenir dans la situation du monopole sans être capable de réguler et encadrer la concurrence, le consommateur ne bénéficie en rien de cette mesure », a-t-il regretté.

Par ailleurs, le président de l'Union pour la Défense des Consommateurs invite les autorités compétentes d'exiger les prix unitaires afin d'éviter l'augmentation fantaisiste des prix sur le marché : « Ce sont ces prix discriminatoires qui faussent la concurrence. Pourtant une fois que la concurrence est faussée, on tombe sur une situation de monopole. Ce qui veut dire qu'au préalable le ministre du commerce doit faire appel aux opérateurs économiques de notre pays pour leur expliquer comment se fait la fixation des prix dans une économie libérale », a conclu M'bany Sidibé.

Tidiane Diallo

Dr Bernard Gomou, ministre du Commerce...

« Les situations de monopole gangrènent notre marché »

Le gouvernement guinéen à travers le ministre du Commerce, de l'Industrie et des PME a décidé de casser le monopole qui a existé tant d'années dans le secteur du commerce en Guinée. Dr Bernard Gomou a interdit toute situation de monopole dans le commerce. Une obligation que tous les commerçants doivent se conformer aux règles de la libre concurrence et au respect des lois et règlements en vigueur en la matière. A en croire le ministre, avec la loi L9440CTR9 du 28 décembre 1994 qui fixe la réglementation de la concurrence et de la liberté des prix, il n'y a pas monopole en la matière.



« Cette loi interdit purement et simplement le monopole en Guinée. Donc, il n'y a pas de monopole selon cette loi. Il ne doit pas y avoir de monopole. Dans cette loi, dans l'article 2, les prix de

biens et services fruits ou objets, des activités sont libres sur toute l'étendue nationale (...) les prix qui doivent être fixés sur le marché c'est l'offre et la demande. Il n'y a pas de

monopole. La loi dit cependant, en raison de circonstances exceptionnelles par l'action d'une ou de plusieurs personnes, lorsque le prix de revient d'une pièce stratégique ou de première nécessité devient manifestement sans rapport avec son prix de revient des mesures temporaires propres à rétablir la situation reflétant l'état du marché peuvent être prise par arrêté du ministre chargé du commerce après avis du comité consultatif permanent de la concurrence. A son article 3 sur cette même loi, on dit toute personne physique ou morale publique ou privée exerçant en République de Guinée une activité économique notamment de production, de transformation, de distribution ou de prestation

de service est tenu de se conformer aux règles de la libre concurrence et au respect des lois et règlements en vigueur en la matière. Donc si vous avez cette loi c'est très clair qu'il n'y a pas de monopole », a-t-il rassuré.

Cependant, le ministre Dr Bernard Gomou annonce que le monopole est "nuisible" sur le marché guinéen. C'est pourquoi il a décidé de le casser. Le ministre du Commerce explique également les trois moratoires qui existent en Guinée. « Mais la grande question, ce que les précédents gouvernements, mes prédécesseurs ont signés ce qu'on appelle de moratoire à un certains groupes d'entreprise, certains individus, à certaines personnes morales en instituant de

monopole. Et ce de ça qu'on veut dénoncer. Pour vous dire que les situations de monopole sont très nuisibles aux consommateurs, les situations de monopole gangrènent notre marché. C'est-à-dire celui qui offre est valable d'imposer le prix de l'offre comme il veut. Le monopole, nous avons trois moratoires qui ont été signés. Le moratoire de la margarine et la mayonnaise, un moratoire sur le ciment et le moratoire sur l'importation du fer. À ma connaissance voici les trois moratoires que nous avons au niveau de notre département et qui constituent un monopole de fait », a-t-il laissé entendre chez nos confrères de FIM Fm.

Amadou Tidiane Diallo

Dr Faya sur la rencontre des coalitions

« Nous avons montré que la classe politique peut se mettre ensemble »

Pour l'heure, la classe politique guinéenne a décidé de regarder dans la même direction afin que la junte militaire remette le pouvoir à un civil. Réuni au tour de Mamadou Sylla au siège de la CORED, les dirigeants politiques ont présenté au comité national du rassemblement et du développement (CNRD) un mémorandum pour une consultation élargie avec la société civile.

Le président du Bloc Libéral se réjouit de cette rencontre, même s'il reconnaît que cela ne peut durer que pour quelques temps. « Nous avons montré que la classe politique peut se mettre ensemble. Nous avons présenté un projet de mémorandum qui a été corrigé dont toutes les

coalitions ont signé. Je crois que c'est tout ce qu'on peut dire par rapport à cela », rassure Dr Faya Milimono.

Par le passé, plusieurs compromis ont été signés entre les partis politiques pour harmoniser leur position afin de faire face au président du déchu Alpha

Condé. Mais cela a toujours fini par échouer. Pour le leader du Bloc Libéral, l'échec était causé par le goût de l'intérêt personnel de certains d'entre eux à la place de l'intérêt général. « Je n'ai pas à rassurer qui que ce soit. Je suis un acteur politique, je suis à la tête d'un parti politique. Je peux être



par moment avec les uns et les autres quand ça correspond à la vision de mon parti (BL). Mais je suis aussi libre de claquer la porte. Quand je considère qu'encore une fois l'intérêt général n'est pas pris en compte. Par le passé, si le BL a quitté la table parce qu'il avait des raisons valables. Je crois que si

nous regardons par derrière nous comprenons que tout ce pourquoi le BL a claqué la porte c'était vrai. Si nous sommes arrivés à toute cette cacophonie pendant 10 ans, c'est parce que quelque part, les gens ont trop joué à l'intérêt personnel plutôt qu'à l'intérêt général », a-t-il dénoncé.

Amadou Tidiane Diallo

Justice

La CRIEF meublée par le président de la transition

Le président de la transition a meublé la cour de répression sur les infractions économiques et financières (CRIEF) à travers un décret tard la nuit du mercredi 29 décembre 2021. Le colonel Mamadi Doumbouya a nommé président de cette cour : M. Noël Kolomou précédemment juge d'instruction au tribunal de première instance de Pita, membre de la commission supérieure de recours de l'organisation Africaine de la propriété intellectuelle (AOPI)



Président de la chambre d'instruction :

Sékou Ibrahima Soumah précédemment juge de paix de Mandiana.

Membres de la chambre d'instruction :

Mohamed Ama Camara précédemment juge d'instruction au tribunal de première instance de Kaloum ;

Ibrahima Bayo précédemment juge d'instruction au tribunal de première instance de Dubréka ;

Madame Aïssatou Sacko précédemment juge au tribunal pour enfant ;

Almamy Sékou Camara précédemment juge d'instruction à la justice de paix de Yomou.

Président de la chambre spéciale de contrôle de l'instruction : M. Morlaye Soumah, précédemment représentant du ministère de la justice au sein de la cellule

nationale de traitement des informations financières ;

Chambre des jugements :

Ousmane Sylla précédemment juge de paix de Lola ;

Mohamed Diawara précédemment juge au tribunal de première instance de Kaloum ;

Lamine Konaté précédemment juge au tribunal de première instance de Mamou ;

Alhassane Mabinty Camara, précédemment président du tribunal de première instance de Kissidougou.

Président de la chambre des appels :

Souleymane Bah précédemment président de la chambre criminelle de la Cour d'appel de Conakry.

Conseillers ou assesses :

Amadou Seykou Barry précédemment

président du tribunal de première instance de Koundara ;

Mamoudou Camara précédemment président de la chambre correctionnelle de la Cour d'appel de Kankan ;

Abdourahamane Diallo précédemment juge d'instruction au tribunal de première instance de Mamou ;

Mohamed Kaba précédemment substitut général près la Cour d'appel de Conakry.

Parquet:

Procureur spécial : M. Aly Touré, précédemment procureur de la république près le tribunal de première instance de Kankan.

Substitut du procureur spécial :

Madame Josephine Loli Tinguiano précédemment substitut du procureur de la république près le tribunal de première instance de Mafanco ;

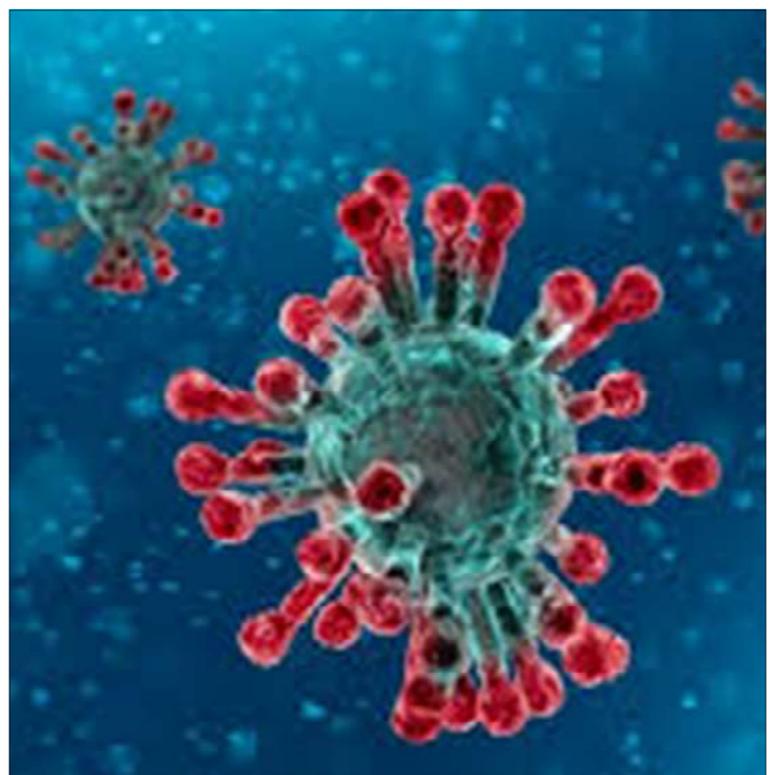
Monsieur Lazard Mamadi Boré précédemment juge d'instruction au tribunal de première instance de Dixinn..

Amadou Tidiane Diallo

Covid-19 en Guinée

Premier cas du nouveau variant Omicron détecté

Le nouveau variant Omicron vient d'apparaître en Guinée. Cette pandémie mondiale continue de sévir dans les pays occidentaux surtout en Angleterre. La situation inquiète plus d'un dans la capitale Conakry, depuis l'annonce ce mercredi 29 décembre 2021.



Le dernier séquençage réalisé par l'agence nationale de la sécurité sanitaire (ANSS) confirme la présence du variant Omicron en Guinée. « Tous les jours nous faisons des tests au niveau des stations qui sont là. On ne pouvait pas se prononcer dès le premier test avec un seul séquençage. Mais la suite des séquences a conclu que c'est affirmatif, nous avons Omicron en Guinée et ça sera officiel dès aujourd'hui. Toutes les dispositions ont été prises et celles-ci vont être actualisées dans un plus bref délai », rassure le conseiller chargé de mission du ministre de la Santé et de l'Hygiène publique,

Pour rappel, la Guinée a enregistré son premier cas en mars 2020 et depuis lors, le pays a enregistré près de 500 morts dont 200 communautaires. Ces dernières semaines, le taux de contamination a atteint les 700% selon Dr Bachir Kanté, un des responsables de l'agence nationale de la sécurité sanitaire. Ce n'est pas tout! L'ANSS annonce que « les centres s'ouvrent en fonction du nombre de personnes admises. Deux sites sont fonctionnels pour le moment Gbessia et Nongo ».

Amadou Tidiane Diallo

Lisez le journal numérique sur le site

Kéfinafasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

Lucien Guilao

« Le colonel Doumbouya a tenu un discours de capitaine d'équipe, un message de coach »

Dans l'émission Cartes sur table de Ndimba radio (100.1 FM), ce mercredi 20 décembre 2021, l'ancien sociétaire du Syli national et membre du Comité de soutien au Syli, Lucien Beindou Guilao, a commenté les propos du colonel Mamadi Doumbouya, chef de la Transition, qui dit ne pas vouloir entendre de l'affaire de clans dans l'équipe nationale.



redonner à la Guinée sa grandeur, allez-y, je suis avec vous mais qu'il n'y ait pas des clans et n'abandonnez pas l'équipe à la merci de l'adversaire. Mais moi j'ai trouvé que tout le monde s'était appesanti sur si vous ne ramenez pas la coupe rembourser l'argent, le Guinéen aime ça, mais le vrai message du président n'est pas là, c'est un discours de capitaine d'équipe et c'est un message de Coach. Moi à la place du capitaine du Syli sur le terrain, à chaque fois je verrai un de mes coéquipiers sur le terrain, ne pas faire ce qu'on lui a dit de faire, je le ramènerai dedans », a-t-il dit.

Poursuivant, Lucien Guilao a rappelé : « Moi lorsque je jouais au Syli, y avait plus de la moitié des matchs je payais mes propres billets et après le match, je reprends

mon avion sans demander une prime. Ce n'est pas 30 ans après qu'on va me demander les 100 000 que tu as reçus là-bas comment tu les as utilisés. Moi j'ai donné pour le Syli et je sais ce que le Syli m'a donné au retour et ça me vexe qu'on me le demande. Je ne me servirai jamais du Syli national pour gagner de l'argent à partir du moment où j'ai donné au Syli national et le Syli m'a apporté une certaine notoriété », a-t-il répondu à ceux qui croient que les membres du comité de soutien travailleraient pour s'enrichir.

Sur la question de la crise qui secoue la fédération guinéenne de football, l'ancien candidat au poste de vice-président de la Féguifoot a déclaré : « J'étais candidat et je suis encore dans ma tête, candidat pour la prochaine

fédération qui sera issue des élections. Ce qui se passe aujourd'hui est tout à fait normal. Le CONOR est en train de faire son travail et c'est sûr que cela ne va pas plaire à certains mais va plaire à d'autres. Mais il faut que ce CONOR fasse son travail dans les délais pour qu'on ait une Fédération normalement installée. Au moment du congrès électif nous avons dit qu'il n'y a que des conflits d'intérêts dans notre football, mais ils nous ont pris pour des brebis galeuses et il serait très difficile de faire un congrès réussi. Les causes de cela sont que nos statuts sont mal interprétés et aujourd'hui il y a un comité de normalisation qui va normaliser les choses pour qu'il y ait plus ces conflits d'intérêts », a-t-il espéré.

Thierno Abdoul Barry

« En tant qu'ancien du Syli, je ne peux qu'être optimiste et espérer que cette équipe en allant au Cameroun, joue en équipe. Ce qui n'a pas été le cas en Egypte avec plusieurs petits clans, nous espérons cette année que le message du

président Mamadi Doumbouya, est tellement clair qu'il y a plus de question à se poser. Si moi je suis dans cette équipe et que j'écoute ce message je repars galvanisé. Parce qu'il n'a pas arrêté de dire j'ai confiance en vous,

Le colonel Doumbouya aux joueurs du syli

« Si vous partez je ne veux pas entendre parler de clans »

Dans l'après-midi de ce Lundi 27 décembre 2021, le président de la transition, le Colonel Mamadi Doumbouya a remis à l'occasion d'une cérémonie organisée au Palais présidentiel, le tricolore guinéen à l'équipe nationale pour la CAN Cameroun 2021 qui se jouera du 9 janvier au 6 février 2022.



Lors de cette cérémonie qui a réuni autour du président de la République, Ibrahima Sory Keita "Petit Sory", ou encore El hadj Cherif Souleymane "Ballon d'or",

tous anciennes gloires du football guinéen à travers le Hafia 77, le ministre de la Jeunesse et des Sports, Lanssana Béa Diallo a planté le décor. « Ce que moi

j'attends de vous, c'est quand vous montez sur le terrain du foot, le ballon qui est devant vous, vous avez envie de mourir pour ce ballon, que vous donniez

200% parce que l'objectif ici c'est de monter un visage de la Guinée où vous vous dites on est ici non pour prendre de l'argent, on est ici pour se battre parce qu'on a envie de mouiller votre maillot et de montrer que cette nation guinéenne est une grande nation, une grande fierté. Ce que j'aimerais aujourd'hui c'est que, cette équipe que vous incarnez vous et Kaba Diawara qui est à la tête de cette équipe, vous nous reveniez ici, et qu'on soit fiers de vous. Que vous ayez gagné ou perdu, qu'on dise les gars ont donné 200% et sont revenus ici en Guinée, vous êtes jeunes et nous sommes là pour construire

une équipe avec un objectif de mettre la barre le plus haut possible », a confié le ministre.

Au nom de ses coéquipiers, le joueur de Young Boys Berne, Mohamed Aly Camara a pris l'engagement de porter le tricolore guinéen. « C'est un honneur pour nous d'être ici devant vous ce soir pour notre fierté nationale. Mes coéquipiers et moi sommes là pour avoir votre soutien monsieur le président et celui du peuple de Guinée. Nous allons aujourd'hui vous promettre que nous partons au combat et nous allons tout faire corps et âme pour

(Suite à la page 11)

Villa Belle-Vue

Le cardinal Robert Sarah magnifie Sékou Touré et jette un pavé dans la mare

Le Cardinal Robert Sarah s'est invité mercredi dans l'affaire Cases de Belle-Vue, ce vaste domaine qui a été restitué, le 10 décembre dernier, à la famille du président Sékou Touré, père fondateur de la Guinée, par le colonel-président Mamadi Doumbouya.



A l'occasion de la célébration de la messe pour la paix, l'unité, la solidarité et la réconciliation en Guinée organisée par les

chrétiens catholiques de Conakry à la cathédrale Sainte-Marie, le cardinal Robert Sarah a dit au cours de son homélie que la

restitution des villas Belle-vue à Madame Hadja Andrée Touré et la rebaptisation de l'aéroport de Conakry sont deux décisions d'une gravité énorme ».

« J'ignore qui vous a, en l'espace de trois mois de prise de pouvoir, induit à prendre deux décisions d'une gravité énorme qui ont ouvert des graves blessures dans les cœurs des Guinéens. La première décision maladroite consiste par le fait de rebaptiser l'aéroport de Conakry d'un nom qui fait polémique. La deuxième décision grave c'est d'avoir restitué à Madame Hadja Andrée Touré, non seulement un bien qui n'appartient ni à elle, ni à son mari, mais de lui avoir restitué un bien de

Dieu et de l'Eglise », a dit le religieux en s'adressant au président Doumbouya.

Parlant plus particulièrement des villas de la Belle-vue, le cardinal Robert Sarah dira que ce domaine appartenait à l'église. Pour lui, « si Hadja Andrée Touré accepte cette restitution, elle se déshonore et déshonore son défunt mari ».

« En effet, le 1er septembre 1961, Sékou a confisqué le domaine du séminaire de l'église qui était un bien de l'église pour construire les villas Syli destinées à accueillir les hôtes qui organisaient des événements solennels tels que les exclusions de fin d'année, le 31 décembre. Le grand mérite du président Sékou Touré c'est qu'il ne s'est jamais rien approprié personnellement. Sékou Touré n'a jamais pris un bien public pour se l'attribuer comme propriété personnelle. En cela, il suscite notre admiration. Si aujourd'hui, Madame Hadja Andrée Touré accepte avec gratitude et remercie qu'on lui restitue un bien qui ne lui appartient pas, elle se déshonore, elle déshonore son époux défunt. J'ai beaucoup de respect et de vénération pour Hadja André Touré. Mais les

écritures historiques ne manquent pas... Je salue l'orientation donnée par le CNRD dans les exigences de réconciliation, de rassemblement, et du développement. Que ces exigences s'appliquent d'abord et surtout à la population, aux collaborations au sein des forces armées et de sécurité guinéenne », martèle le prélat, connu pour ses critiques acerbes contre les régimes des présidents Sékou Touré et Lansana Conté.

Le 10 décembre dernier, Hadja Andrée Touré, épouse du président Ahmed Sékou Touré disait à Mediaguinee comment son mari a obtenu ledit domaine.

« C'était la propriété du président Sékou Touré. C'est une propriété qu'il a achetée quand il était maire (élu à ce poste en 1956). La Guinée n'avait pas encore l'indépendance. Il a acheté Belle-Vue quand il était maire. C'était un dépotoir d'ordures. Moi-même j'ai cultivé du riz là-bas. Quand il (président Sékou Touré) a eu l'argent maintenant il a construit. (...) », a informé l'ancienne Première dame, aujourd'hui âgée de 87 ans.

Mediaguinee.com

Affaire des magistrats envoyés à la retraite

« Le plus urgent était de créer une école de la magistrature » (Me Abass Bangoura)

« Si vous envoyez les magistrats de carrière à la retraite en grand nombre comme dans le cas d'espèce, vous allez décapiter la profession de sa crème en termes d'ancienneté et d'efficacité aussi. Cela va se répercuter sur la performance de nos juridictions en des jugements ou d'arrêts de qualité », tels sont les propos de l'avocat Me Fodé Abass Bangoura concernant la mise à la retraite de 41 magistrats hier par le président de la transition, colonel Mamadi Doumbouya.

Joint depuis Paris, ce mercredi 29 décembre, par Mediaguinee, l'avocat et ancien commissaire de la commission nationale électorale indépendante (CENI), Me Fodé Abass

Bangoura a déclaré ceci : « Il fallait à mon humble avis tenir compte de la situation particulière de la république de Guinée. Le plus urgent était de créer une école de la magistrature et préparer certains doyens comme les formateurs des formateurs. C'est très important de profiter de leurs expériences dans une école de la magistrature. C'est un corps d'élite dont il faut capitaliser l'expérience et le savoir-faire. »

La retraite est un droit, il faut que les Guinéens commencent à l'intégrer dans leur parcours ou carrière, a-t-il rappelé. « C'est une bonne chose dans un État normal. Mais les magistrats ont un statut particulier et c'est une branche technique. Il faut toujours préparer la relève.

Et il faut tenir compte de la particularité de leurs fonctions et de leur formation. En Guinée, il n'y a pas d'école de la magistrature. Si vous envoyez les magistrats de carrière à la retraite en grand nombre comme dans le cas d'espèce, vous allez décapiter la profession de sa crème en termes d'ancienneté et d'efficacité aussi. Cela va se répercuter sur la performance de nos juridictions en des jugements ou d'arrêts de qualité ». Avant de mentionner : « C'est vrai, après ce groupe, il y a d'autres excellents magistrats de carrière, mais les greffiers reconvertis en magistrats dont certains sont très brillants. Et il y a aussi beaucoup de médiocres. »



Par ailleurs, notre interlocuteur a félicité ces désormais anciens magistrats en ces termes : « Il faut les féliciter. Car il y a parmi eux, les excellents

magistrats dont certains sont mes maîtres de stage. Je profite pour les remercier de m'avoir bien encadré dans les juridictions. »

Elisa Camara

Dr Makalé Traoré à la junte

“La transition est essentiellement politique”

La présidente du Parti de l'Action citoyenne par le travail (PACT) se réjouit de l'unité d'actions de l'ensemble des acteurs de la classe politique afin d'œuvrer pour une transition apaisée en Guinée. Dr Makalé Traoré indique aux nouvelles autorités du pays la transition en cours ne peut se dérouler sans les politiques.



Elle assure que la classe politique est déterminée à se donner la main pour accompagner le Conseil national du rassemblement pour le développement (CNRD) dans la gestion de la transition. “Nous nous sommes rencontrés pour valider le principe de travailler ensemble (...). Nous allons travailler sur des questions relatives à la transition, faciliter la mise en place d'un cadre formel qui va permettre un dialogue entre le CNRD et la classe politique”, indique Dr Makalé Traoré sur Star21. Pour une transition réussie, elle affirme que l'implication

des acteurs politiques guinéens est indispensable. “La transition est essentiellement politique. Il se trouve qu'en Guinée, les problèmes sont multidimensionnels, mais ils sont essentiellement politiques”, rappelle Dr Traoré, invitant les uns et les autres à œuvrer pour la réussite de la transition. “Notre pays a été déstructuré sur tous les plans. Durant cette transition, chacun doit apporter sa pierre à la construction de l'édifice”, souhaite la présidente du PACT.

Pathé BAH

Un ancien député à la junte

“Une vraie transition ne peut pas dépasser 2 ans”

L'ancien ministre de la sécurité assure que le Comité national du rassemblement pour le développement (CNRD) doit s'atteler à fixer la durée de la transition. Sekou Koureissy Condé estime que la Guinée a besoin d'un chronogramme pour une transition apaisée et réussie.

“Le Conseil national de la transition (CNT) peut établir un agenda qui va déterminer la durée de la transition. Mais une vraie transition ne peut pas dépasser 2 ans. Nous savons tous que l'arsenal juridique international contre une pratique de prolongation est très lourd si cela est mal négocié”, assure Sékou Koureissy Condé.

Et de poursuivre : “Lorsqu'on parle de crimes économiques, la Guinée est très pauvre. Quand on prend secteur par secteur, il n'y a pas un seul domaine où il n'y a pas eu de corruption. Pour corriger cela, ce n'est pas par baguette magique ni par la force physique. Il faut élaborer un programme. Les sanctions qui seront prises doivent être justifiées et ce



rôle revient à la justice”.

Cet ancien ministre estime qu'il est urgent pour la junte de mettre fin au suspens sur la durée de la transition.

“Rien ne presse, c'est vrai, mais il faut fixer cette durée. Il y a une volonté de changer

qui est affirmée ainsi qu'une volonté politique de rajeunissement. Nous soutenons et encourageons cela, mais le chronogramme est très important”, dit-il aux dirigeants au colonel Doumbouya et Cie.

VisionGuinee.Info

Me Foromo Frédéric

« La proposition de création d'un cadre de concertation me semble opportune... »

Dans son mémorandum adressé aux nouvelles autorités, la classe politique guinéenne propose la mise en place d'un cadre formel de concertation élargie à la société civile.

Une proposition saluée par le directeur exécutif de l'ONG « Les Mêmes Droits Pour Tous ». Me Foromo Frédéric Loua, estime que de telles idées permettront de mener à bien cette transition.

Il l'a fait savoir au cours d'une interview accordée à mosaieguinee.com, ce mercredi 29 décembre 2021.

« C'est une demande raisonnable, une demande légitime qui reflète le vœu de

l'ensemble de la classe politique. Parce que, nous sommes dans une transition et il est important que dans le cadre de la gestion de la transition, qu'il y ait un cadre permanent de concertation pour que véritablement les décisions les plus importantes soient prises de façon consensuelle pour donner à la Guinée toutes les chances nécessaires pour réussir cette transition. Rappelez-vous que nous sommes dans une situation exceptionnelle, du fait qu'on a raté la transition de 2010. Et cette fois-ci nous sommes à la croisée des chemins. Soit nous réussissons cette transition, eh bien la Guinée se met sur les rails d'un processus de

démocratisation et de développement continue ou qu'on échoue la transition, eh bien, c'est la porte ouverte aux incertitudes qui peuvent être néfastes pour la quiétude et la stabilité de la Guinée. Donc, il est important que nous réussissons cette transition, c'est pourquoi la proposition de création de ce cadre de concertation me semble opportune, me semble réaliste et me semble importante pour que nous puissions avoir un cadre de discussion pour essayer de faire en sorte que cette transition soit une véritable réussite pour l'ensemble des guinéens », a-t-il mentionné.

Mama Adama Sylla

L'indépendant

Lisez le journal
numérique sur le site

Kéfinafasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

Mamadou Sylla au RPG-AEC

« Si tu es dehors, c'est difficile de t'aider »



Le retrait du RPG Arc-en-ciel de la réunion de l'inter-coalition politique lundi dernier au siège de la CORED, n'est pas du goût du leader Mamadou Sylla. Pour le président de la convergence pour la renaissance de la démocratie (Cored) Mamadou Sylla, le RPG-AEC devrait rejoindre le mouvement politique, pour ensemble voir comment les aider dans leur démarche en faveur de la libération du président déchu Alpha

Condé.

« Ils ont dit qu'on n'a pas demandé la libération de l'ancien président, je ne condamne pas le RPG par rapport à cela, on peut les comprendre. Quand tu regarde le PDG-RDA ce parti est tombé une semaine après la mort de Sékou Touré. Quand tu prends le PUP aussi, il ne se retrouve pas jusqu'à maintenant, le RPG se trouve dans ce sens et c'est compliqué pour ce parti. Mais le RPG devait venir dans notre groupe et

ensemble voir comment suivre leur démarche. Leur champion n'est pas libre totalement, on ne peut rien. Pour le moment, il faut que le RPG vienne rejoindre le groupe et se battre pour ce qu'il veut faire. Si tu es dehors, c'est difficile de t'aider » a-t-il lancé.

Notons que les acteurs politiques réunis le lundi dernier, annonçaient avoir unanimement signé un mémorandum qu'ils ont ensuite adressé au CNRD.

Mosaïqueguinee.com

Variant Omicron

Pr Touré recommande la vaccination de masse et le respect des mesures barrières



Reconnu comme le plus virulent des variants du coronavirus pour l'heure, la souche Omicron présente dans plusieurs pays vient d'être notifiée en Guinée par le centre de recherche et de formation en infectiologie de Guinée (CERFIG)

Une annonce qui suscite une vive inquiétude chez les guinéens qui s'apprêtaient à

célébrer la Saint-Sylvestre. Dans un entretien avec notre rédaction à ce propos, le Directeur Général de l'Institut National de Santé Publique de Guinée, membre du conseil scientifique de riposte contre la pandémie de covid-19 a invité les populations à respecter les mesures sanitaires déjà

connues, afin de limiter le plus rapidement possible, la chaîne de propagation de la maladie.

Pr Abdoulaye Touré déconseille vivement les regroupements, en cette période de fin d'année.

« On est en face d'un variant qui est deux (2) fois plus contagieux que le delta jusque-là connu comme étant le plus méchant. Surtout qu'on est en période de fête de fin d'année, il faut d'abord se faire vacciner, porter le masque et limiter les regroupements », a-t-il invité au micro de mosaïqueguinee.com, ce mercredi 29 décembre 2021.

Hadja Kadé Barry

Opinion

Une société sans morale ne peut engendrer que de mauvais décideurs (Aliou Bah)

À force d'observer les différents comportements de certains dirigeants et acteurs politiques de notre pays, nous comprenons davantage pourquoi les sociétés anglo-saxonnes ont eu raison d'institutionnaliser la pratique du «background check» qui consiste à mener de profondes investigations sur le passé des aspirants aux responsabilités publiques avant de leur confier un rôle important dans la société.



En effet, il s'agit d'un exercice qui consiste à passer au scanner entre autres l'éducation familiale, le parcours académique et professionnel, les fréquentations sociales d'un candidat à une haute responsabilité publique pour vérifier s'il est digne de confiance par rapport à la fonction nominative ou élective qu'il serait appelé à assumer.

Certes le diplôme est un référentiel important, mais est-il suffisant pour garantir la bonne moralité de son détenteur ? Celui qui ne pratique pas un mode de vie collectif et solidaire, quitte à fonder un foyer, éduquer des enfants, porter des valeurs sociales et religieuses (l'humanisme, la sagesse, le respect, l'humilité, la dignité, l'honneur etc.), peut-il conduire les destinées d'un peuple en privilégiant le vivre ensemble et le bien-être collectif ? Comment expliquer la désinvolture et la facilité qu'a un dirigeant de faire tuer les enfants

d'autrui et embrasser les siens sans remords ?

Au-delà de nos ambitions de changement conjoncturel, il serait utile de repenser fondamentalement notre modèle de société au risque de retrouver toujours des criminels arrogants, des arrivistes complexés et de dangereux opportunistes aux postes de responsabilités les plus importants et sensibles de notre pays.

Alors le défi majeur que la nouvelle génération doit impérativement relever est celui de résoudre la crise de moralité et de conscience qui gangrène l'ensemble de notre société. C'est un préalable obligatoire pour réaliser toute ambition de développement économique et social. Il est évident que lorsque l'environnement de vie n'est favorable qu'à l'échec, la réussite des citoyens et dirigeants devient l'exception au lieu d'être la règle.

Aliou BAH

Président du parti MoDeL

Guinée

Un héritage mémoriel lourd, incolore et informe (sans forme) !

Devoir de mémoire oblige, acceptons la réconciliation proposée par la valeur RASSEMBLEMENT du CNRD, sinon beaucoup de bourreaux sont à présent anoblis et ont droits de cité. Alors que pèsent et pèseront sur leur conscience (qui ne sera jamais nettoyée de cette immonde et exécration salissure ou souillure majeure) de façon imprescriptible qui demeurera sous le poids implacable des crimes commis.



Il y'a des plaies profondes dans cette nation qui méritent meilleurs traitements. D'autres ont choisi le silence ! Hé oui! il n'y a que le silence qui est grand !

Sinon avec les pogroms de 1985, une seule communauté, en quelques jours enregistra plus de

deux mille quatre cent cinquante (2450) personnes qu'on a vu impuissant, périr suite à des crimes odieux, crapuleux et innommables planifiés et perpétrés à ciel ouvert par certains auxquels on donne encore dans un respect total: la parole! Pourtant, dans ce pan douloureux de notre histoire

collective, parfois, les forfaits ont été accompagnés de propos et d'actes génocidaires sans ambages dont les retentissements continuent de hanter la conscience commune et qui sonna le glas d'une cohésion sociale compromise à jamais ! Pis, cette logique belliqueuse

Le colonel Doumbouya aux joueurs du syli

« Si vous partez je ne veux pas entendre parler de clans »

honoré le drapeau de la Guinée », a-t-il précisé.

Le colonel Doumbouya, chef de la transition, a invité dans ce cas de figure, les joueurs et encadreurs d'aller au charbon comme le font d'ailleurs les soldats. « Vous êtes appelés à prendre part à la coupe d'Afrique des nations 2021. C'est bien plus qu'une simple compétition sportive, c'est un moment de défense de l'honneur et de la dignité de tout un peuple. A travers vous, l'on doit sentir la grandeur du peuple de Guinée. À travers votre

prestation, l'on doit retrouver votre patriotisme et la bravoure de son peuple. Je vous confie le tricolore national, tâcher de l'honorer bien sûr le hisser très haut c'est un privilège qui n'est pas donné à tout le monde. Je veux bien que la coupe vienne en Guinée, vous allez vous battre comme un soldat et on sera 13 millions de Guinéens ici et à l'étranger à vous suivre et si vous partez, je ne veux pas entendre parler de clans. Je pense qu'au Cameroun vous allez être à la hauteur mais nous avons

besoin des résultats vous êtes capables de le faire, je sais que vous n'allez pas pour perdre mais vous allez pour gagner et rendre ce peuple heureux », a averti Mamadi Doumbouya. Selon le programme officiel, l'équipe du Syli doit livrer deux matchs tests à Kigali contre le Rwanda les 2 et 6 Janvier avant de rallier le Cameroun pour établir son quartier général à Bafoussam.

Guinee7.com

injustement imposée à un groupe ethnique qui n'aspire qu'à vivre paisiblement en harmonie avec leurs frères, fut peaufinée et entretenue à long spectre, dans le seul mobile d'agenouiller et exclure pour l'éternité une seule communauté dont les capacités en tout genre devraient anéanties (comme si elle était dans une quelconque logique de compétition avec les autres). Des hommes et des femmes furent identifiés par leur patronyme et zone d'origine dans le pays, alors que bien avant, ils venaient de loin, de payer le prix fort d'une gouvernance à tort qu'on lui fait porter le chapeau. Ce même groupe ethnico-linguistique issu d'un des passés qui marqua certes indéniablement l'histoire de l'Afrique subsaharienne, de la période médiévale jusqu'à la pénétration coloniale et considéré à juste titre par les anthropologues comme l'une des plus vieilles aristocraties guerrières hégémoniques a aussi pourtant connu le « goulag tropical » que certains observateurs impénitents cherchent toujours à stigmatiser. C'est une vérité de la palissade que de rappeler qu'elle n'en avait guère été épargnée de la funeste purge collective du sinistrement célèbre pénitencier : Camp Boiro, où périrent tant en nombre qu'en qualité ses enfants. Acceptons, cette thérapie de ces jeunes militaires qui majoritairement (l'unanimité étant divine) se sont placés sous le leadership éclairé du Président Légionnaire le colonel Mamadi DOUMBOUYA. De toute évidence, j'ai l'impression que ce grand homme dans tous les sens (figuré comme au propre) et qui sans cesse continue de charmer les plus septiques ou pessimistes, cet homme dis-je, me semble-t-il, avait déjà bâti dans son esprit, cette belle citadelle, comme le fait tout grand homme de l'histoire et qu'il déroule au file du temps, pierre par pierre. Son attachement à remettre ce peuple dans le sentier qui mène inexorablement au progrès est incontestable. Par ailleurs, c'est un devoir patriotique de faciliter la réalisation du défi qui gangrène et annihile nos aspirations profondes aujourd'hui. Bref! Notre volonté commune

d'atteindre le mieux être ou le bien être passeront inexorablement par cette prédisposition au PARDON, comme viennent de le faire les Présidents Dadis et Sekouba sous l'œil vigilant du « SPYNX DES RIVIÈRES DU SUD ». Il nous faut traduire en fait concret la maxime du progrès pour tous et du bonheur pour chacun. Ce pieux vœux ne sera possible que si parvenons dans un sursaut collectif et national accepter de vider chacun notre tasse, c'est-à-dire notre cœur de la haine. Cela, afin de donner l'ultime chance qui vient de nous être donnée de devenir à nouveau une nation rassemblée et unie. Le peuple de Guinée existe certes mais travaillons à la reconstruction d'une vraie NATION!

Enfin, avec le CNRD, si la tendance et le cap sont maintenus (prudence oblige avec tant de rendez-vous ratés où manqués, réalisme oblige), c'est la renaissance de ce sentiment national en cours de reconstruction dans le chantier difficile de l'érection du guinéen nouveau qui sera le pari à gagner sur l'avenir.

En effet, un leader politique guinéen qui a assez été persécuté ces dernières années avec ses militants (qui ont payé un lourd tribut des bisbilles politiques sous fond électoralistes) disait ceci (allusion) : « acceptons le pardon! même si, je souhaite la justice et la réparation. Parce que, vouloir recourir à la vendetta, c'est perpétuer, ce cycle infernal de violences qu'il faut arrêter en Guinée ». C'est une marque de sagesse de par sa prédisposition affichée clairement au pardon. C'est ce qui compte. Cela, à l'image du Christ crucifié qui pria et implora le pardon à son Saint-Père qui est dans les cieux, pour ses bourreaux sur le mont Golgotha!

Ce peuple doit se parler, l'héritage mémoriel est très mal perçu, il faut lui donner une couleur, une forme fixe et définitive. La procrastination nous éloignera de cette noble tâche. À présent, sa couleur varie en fonction, se définit ou dépend de l'angle où vous vous situez.

Allons au bon rythme ! Puisse Dieu éclairer et guider nos pas ! Amen!

Souleymane Doumbouya

Pourquoi il faut lire

« L'Invention de l'Afrique », de Valentin-Yves Mudimbe

Trente-trois ans après sa parution en anglais, le livre du philosophe et romancier congolais est publié pour la première fois en français aux éditions Présence africaine. Une œuvre essentielle pour soustraire l'Afrique de la pensée coloniale.

C'est une ambitieuse aventure, inaugurée dans des essais et des romans qui se présentent comme des mises en scène performatives d'idées/érudites. Paru en anglais en 1988 aux États-Unis, *L'Invention de l'Afrique. Gnose, philosophie et ordre de la connaissance*, de l'écrivain et philosophe congolais Valentin-Yves Mudimbe, vient d'être publié en français, aux éditions Présence africaine. L'ouvrage a acquis, dans les cercles universitaires, la qualité de référence obligée dans les territoires des études africaines et postcoloniales. Il accompagne dans ces champs *L'Archéologie du savoir* de Michel Foucault et *L'Orientalisme. L'Orient créé par l'Occident* d'Edward Saïd.

Traduit au moment où les débats sur les postcolonies et la décolonialité font rage dans l'espace public hexagonal, le livre aide à mieux appréhender la manière dont se construisent les représentations de l'Afrique et leurs effets. Pour Mudimbe, la France a décolonisé son empire africain sans décoloniser sa propre pensée, et continue de véhiculer ces images d'une Afrique fantasmée. Les interrogations au cœur de sa réflexion dévoilent les opérations de production des connaissances sur l'Afrique et esquissent des propositions pour s'en émanciper.

Déconstruction des sciences sociales
Mudimbe s'est attelé à dégager du territoire des études africaines les inventions de l'Afrique. De manière érudite, il met systématiquement en pièces les multiples images du continent noir véhiculées par la colonisation. Pour cela, il convoque les registres variés des arts, de la littérature, de l'histoire, des religions, des philosophies, de la sociologie, de la géographie



et de l'anthropologie. Les articulations astucieuses des différentes disciplines font l'extraordinaire richesse des opérations épistémologiques menées à l'intersection des sciences sociales et des humanités. L'auteur traque sans merci les figures de l'Afrique au cœur et en marge des grands textes européens qui l'installent dans la géographie du monde. Une Europe négrophobe, au cours du XIX^e, ensuite négrophile, au début du XX^e siècle, arrogante et condescendante au centre de l'humain ; elle efface l'Européen qui devient l'Homme, et l'Europe, le site singulier de sa réalisation. Mudimbe traque sans merci les figures fantasmées de l'Afrique au cœur et en marge des grands textes européens
Mudimbe distingue trois littératures qui ont contribué à l'invention d'une Afrique primitive/ (du XVII^e au XIX^e siècles) : les récits exotiques des voyageurs, les interprétations philosophiques relatives à la hiérarchie des civilisations et la recherche anthropologique du primitif et de la primitivité. La réflexion porte, dans le premier chapitre, sur » [le] fait que la civilisation ait procédé pendant longtemps du foyer européen, a entretenu l'illusion que la culture européenne était de droit une culture universelle/

». Elle découvre les conséquences de l'invention de l'histoire, de la géographie et de l'ethnologie dans l'interprétation des traditions culturelles non occidentales. Mudimbe s'intéresse au discours chrétien comme un discours immergé dans l'épistème occidental. L'impossibilité de le soustraire de son site épistémologique occidental a pour conséquence une impossible africanisation. Débats d'actualité
Ces débats, autant sur l'africanisation de l'islam ou l'islamisation de l'Afrique que sur la christianisation de l'Afrique ou l'africanisation du christianisme, restent d'actualité. Ils sont encore aujourd'hui alimentés par la nécessité (ou non) de découpler l'islam de la culture arabe et la chrétienté de la culture occidentale, pour valider leur mission universelle. Les catholiques africains ont participé à ces joutes, contribuant de manière décisive à la convocation du Concile de Vatican II. Mudimbe les confronte. Pour interroger l'histoire des idéologies africaines, il fait le tour des humanités noires à partir du travail pionnier d'Edward Wilmot Blyden. Il serait, si l'on accorde crédit à Léopold Sédar Senghor, « le précurseur de la négritude et de la personnalité africaine/ [...], le père idéologique de

l'unité de l'Afrique de l'Ouest [...] et son idéologie pan-nègre, l'ancêtre le plus important du panafricanisme ». La réflexion se poursuit par une lecture rigoureuse des philosophies primitives du père Placide Tempels, des anthropologues tels que Marcel Griaule, Germaine Dieterlen, Mary Douglas, Jacques Jérôme Pierre Maquet, ou encore Kofi Abrefa Busia, Alexis Kagame, Paul Mercier... qui analysent le mythe en tant que code socio-culturel. La section sur les « horizons de connaissance » lève le voile sur la difformité et l'incohérence des connaissances en Afrique de l'Afrique
Mudimbe convoque ainsi les productions et commentaires des Africains (généralement absents ou marginaux dans la littérature), pour apprécier « la philosophie africaine » et les animateurs des opérations de déconstruction des sciences sociales qui mettent en lumière les dérives et les limites des études africaines. Le philosophe ouvre ainsi une piste pour l'exploration des fondations épistémologiques du discours africain. Dans ses différentes opérations de déconstruction du christianisme, il se pose la question obsédante de la compatibilité des fondations épistémologiques de celui-ci avec les cultures africaines.

C'est pourquoi la gnose africaine trouve son expression la plus impressionnante dans l'histoire-anthropologie. Comme toute histoire, elle est en effet la manifestation de la violence du « soi occidental ». En contrepoint, l'Histoire devient une légende, une invention du présent.

Établir des humanités noires
Le détour ouvre sur une riche analyse des théologies africaines et du « récit pour soi » comme moyen critique de compréhension du passé et de ses échecs, afin d'être capable d'agir autrement dans l'avenir/. « La section sur les « horizons de connaissance » lève le voile sur la difformité et l'incohérence des connaissances en Afrique de l'Afrique, mises en évidence par l'examen de la constitution, de l'organisation, de la richesse paradoxale, de l'étendue des connaissances elles-mêmes, dont les racines remontent aussi loin que les périodes romaine et grecque et qui attestent d'une incomplétude et de perspectives fondamentalement biaisées/ . »

Mudimbe n'enjambe pas le moment colonial. Il ne le contourne pas non plus pour le mettre à nu. Il s'installe au cœur de « la bibliothèque coloniale » et utilise ses instruments autrement pour mettre ses connaissances à l'épreuve et intimer à l'Afrique de se mettre à un retour à l'Égypte ancienne – auquel Cheikh Anta Diop appelle pour nourrir une renaissance africaine – ou à la construction d'archives du temps du monde – lesquelles ne s'ouvrent pas avec la colonisation mais avec le monde antique et arabe

(Suite à la page 15)

Santé... Santé... Santé...

Fatigue : et si ça venait de vos dents ?

Avec les milliards de bactéries qu'elle contient, la plaque dentaire ne se contente pas d'abîmer dents et gencives. Elle peut aussi être source de fatigue. Une raison de plus pour l'éliminer régulièrement.



En cas de fatigue, on pense souvent à booster notre énergie à l'aide de vitamines et de minéraux, à préparer ses menus avec des aliments antifatigue ou à lutter contre nos insomnies. Mais on pense rarement à rendre une visite à son dentiste, pour vérifier que l'on n'a pas de problème de plaque dentaire. Pourtant, la plaque dentaire peut fatiguer l'organisme. D'ailleurs, certains sportifs effectuent régulièrement des détartrages pour conserver de bonnes performances. «En faisant enlever les milliards de bactéries qui peuvent envahir leur bouche, ils retrouvent des défenses immunitaires plus efficaces, moins concentrées sur une seule partie du corps», explique le Dr Bochin, chirurgien dentiste. Attention à la plaque dentaire. La plaque dentaire est surtout

responsable d'ennuis au niveau du parodonte, c'est-à-dire l'ensemble des tissus qui soutiennent la dent. Sont concernées les personnes qui ne se brossent pas les dents de façon optimale. Certes, l'Union française pour la santé bucco-dentaire affirme désormais que se brosser les dents deux fois par jour (et non trois) est suffisant pour une bonne hygiène bucco-dentaire. Mais à condition que ce brossage dure au moins deux minutes à chaque fois ! Et chaque soir, il faut compléter ce brossage avec un passage de fil dentaire ou un jet d'hydropulseur.

Pourquoi prendre soin des gencives ?

Si vos gencives deviennent rouges et gonflées, saignant facilement, vous souffrez de gingivite. Cette inflammation due à l'accumulation de biofilm

sous la gencive toucherait près d'1 Français sur 2. Si elle n'est pas soignée, la gencive malade constitue une véritable porte d'entrée pour les bactéries ou les toxines qui, à terme, peuvent provoquer la chute de la dent, voire coloniser d'autres organes à distance.

Comment ça se traite ? La gingivite est réversible et peut être facilement traitée par un brossage régulier des dents et de la gencive (du rouge vers le blanc) qui va éliminer le biofilm. Si cela ne suffit pas, au contact de la salive, ce biofilm se transforme progressivement en tartre, impossible à déloger avec une simple brosse à dents. Il faudra alors l'intervention du chirurgien-dentiste qui, grâce à des ultrasons, va retirer le tartre collé sur la couronne (partie visible de la dent) et la racine de la dent (sous la gencive). Ce détartrage peut se pratiquer sous anesthésie locale en cas de sensibilité dentaire. Il permet de diminuer l'inflammation des gencives et de préserver l'os qui soutient la dent, et donc de maintenir un environnement sain pour la dent.

Quels sont les risques ?

Si vous ne prenez pas soin de vos gencives, vous risquez une parodontite : des poches remplies de plaque dentaire se forment entre la dent et la gencive. Les bactéries qui se

sont développées sous la gencive forment alors une ou plusieurs poches parodontales entre la gencive et la dent. Quelquefois, de microabcès apparaissent et, après quelques années, certaines dents deviennent plus mobiles. Souvent, la maladie évolue insidieusement jusqu'à ce que les différents tissus de soutien qui forment le parodonte (gencive, cément, ligament et os alvéolaire) soient détruits, de façon irréversible. À terme, si rien n'est fait, la dent qui n'est plus soutenue finit par tomber.

L'autre risque est que les bactéries et les toxines présentes dans la cavité buccale passent dans la circulation sanguine lors de la mastication ou du brossage des dents, puis se fixent sur un autre organe. Elles peuvent alors aggraver une maladie déjà présente (cardiopathie, diabète, insuffisance rénale, polyarthrite rhumatoïde, lupus érythémateux...) ou la favoriser (endocardite infectieuse, AVC, etc.). Les personnes souffrant de parodontite auraient ainsi 25 % de risques supplémentaires de présenter une atteinte cardio-vasculaire.

Comment soigner la parodontite ?

On ne guérit pas une parodontite (on ne sait pas faire repousser l'os), mais on peut

stabiliser la perte osseuse par une prise en charge régulière associée à une meilleure hygiène dentaire.

Le traitement débute par un détartrage minutieux, suivi d'un surfaçage radiculaire : sous anesthésie locale, on passe autour des dents des mini-instruments afin de nettoyer les poches parodontales. Une à quatre séances sont nécessaires, parfois associées à un traitement antibiotique par voie orale pendant 8 jours. On peut utiliser certains biomatériaux (corail, os de synthèse) pour reconstruire de l'os ponctuellement et combler un espace vertical entre deux dents, par exemple.

Est-ce qu'un seul traitement suffit ? Le résultat dépend pour moitié de l'intervention du chirurgien dentiste, pour l'autre moitié du patient qui doit «entretenir» ce travail : se brosser les dents deux à trois fois par jour, utiliser des brossettes interdentaires pour déloger les bactéries, se faire aider si besoin pour arrêter de fumer, s'assurer que son diabète est équilibré... Un suivi chez le dentiste est nécessaire plusieurs fois par an, sinon la parodontite récidive.

Topsante

De mauvaises habitudes qui abîment vos dents l'air de rien

Malheureusement, certaines habitudes de votre quotidien peuvent abîmer votre dentition, et ce, même sans que vous ne vous en rendiez forcément compte.

Il ne suffit pas d'aller chez le dentiste une fois par an pour entretenir correctement vos dents. Votre vigilance est déterminante pour maintenir durablement leur santé. Tour d'horizon de certains comportements qu'il vaut mieux éviter pour préserver le bien-être de vos dents.

Que ce soit pour des raisons esthétiques ou de santé, il est fondamental de prendre soin de vos dents. Elles sont le reflet de votre santé générale. Malheureusement, certaines de nos habitudes de consommation, voire certains gestes, peuvent nuire à

l'hygiène et la qualité de la cavité bucco-dentaire.

Quels sont les risques d'un mauvais entretien de vos dents ?

Les conséquences sur vos dents sont multiples. Certains produits, tels que le café ou le vin rouge, tendent à les colorer. Les **produits acides attaquent votre émail**, tandis que les sucres favorisent l'apparition de caries. Certains comportements, comme le fait d'ouvrir un paquet avec ses incisives, peuvent également vous mener au déchaussement, au fendillement, voire à la fracture

de vos dents.

Lorsque votre dentition est abîmée, elle est plus sensible au développement des infections. Celles-ci peuvent toucher toute la paroi de la bouche, mais également se développer au sein de votre corps, en passant par les vaisseaux sanguins.

Il est donc primordial de prendre soin de sa dentition, et de prévenir certains **comportements** potentiellement nocifs pour celle-ci.

Comment prendre soin de vos dents au quotidien ?

Il est démontré qu'un entretien

régulier permet de protéger durablement vos dents. Pensez à **brosser vos dents au moins deux fois par jour**, afin d'éviter que des éléments se coincent et finissent par abîmer dentition et gencives. Gardez une alimentation équilibrée, et évitez les produits trop sucrés ou trop acides, qui pourraient endommager l'émail de votre couronne. Enfin, prenez rendez-vous au moins

une fois par an chez votre dentiste, et n'hésitez pas à le consulter plus tôt si vous rencontrez le moindre problème.

Sources :

· **Site officiel de l'Union française pour la santé bucco-dentaire (UFSBD)**

· **Vulgaris Medical, 5 habitudes qui abîment vos dents**

Pourquoi il faut lire

« L'Invention de l'Afrique », de Valentin-Yves Mudimbe

– pour rénover un universel pollué par l'Europe/ dans son expansion impériale ?

Le livre est une leçon de pédagogie pour engager sans complexe et de manière érudite le temps du monde

La musique, la danse, la littérature, le sport mettent fortement en scène cette Afrique multiple dont l'administration de la diversité et le refus des frontières ethniques rigides a été la force. Au moment où l'Europe y replonge avec le rejet du multiculturalisme – relisez certains discours de Nicolas Sarkozy (France), d'Angela Merkel (Allemagne) et de David Cameron (Grande Bretagne) entre 2007 et 2011 et les rodomontades de la gauche, dernier rempart d'une république assimilatrice, une et indivisible – par une géographie du « nous » et « des barbares », le livre de Mudimbe est une leçon de pédagogie pour engager

sans complexe et de manière érudite le temps du monde.

Notre temps, celui « du métissage » (Léopold Sédar Senghor), « du rendez-vous du donner et du recevoir » (Aimé Césaire) et du *Tout-monde* (Édouard Glissant).

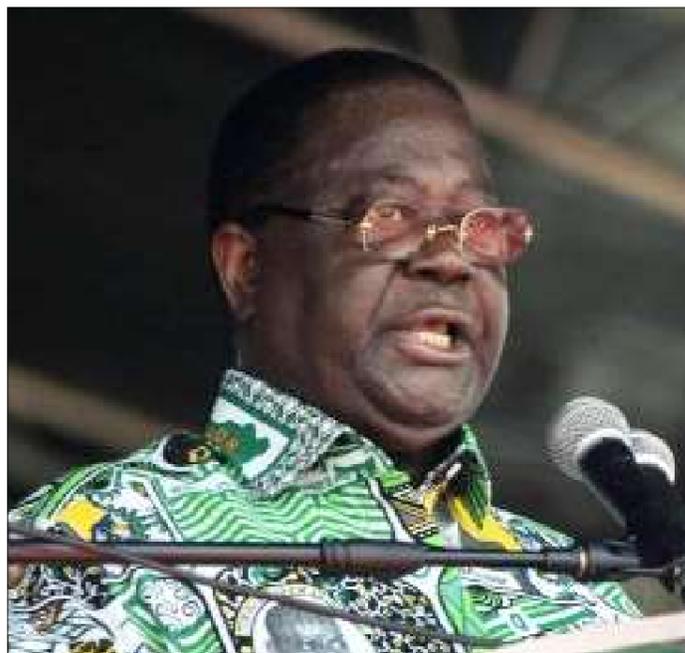
Tourner le dos à une histoire réduite par l'Europe aux affaires politiques pour une histoire de la vie quotidienne (Rabindranath Tagore). Son invitation : étudier « avec la passion propre à l'Autre, à cet être qui n'a été jusqu'à maintenant qu'un simple objet des discours des sciences humaines et sociales. Un exploit qui, si l'on en croit Toni Morrison (préface de *The Radiance of the King*), a été accompli par Camara Laye avec *Le Regard du roi*.

Par Mamadou Diouf
Enseignant à l'Université de Columbia (New York), Département des études du Moyen Orient, de l'Asie du Sud et de l'Afrique - Département d'histoire

Côte d'Ivoire

Le PDCI d'Henri Konan Bédié renvoie la responsabilité des violences de 2020 au camp Ouattara

Directement mis en cause par le rapport d'enquête sur les violences post-électorales de 2020, Henri Konan Bédié réplique, via son parti, en accusant le camp présidentiel d'être à l'origine des troubles.



C'était la réaction politique la plus attendue du moment. Deux jours après la publication du rapport de l'unité spéciale chargée d'enquêter sur les violences commises pendant la présidentielle de 2020, le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) dirigé par Henri Konan Bédié (HKB), est sorti de son silence, ce mercredi 29 décembre.

Appel à la désobéissance civile

L'ancien président du pays figure tout en haut de la liste des acteurs politiques de l'opposition désignés par les enquêteurs comme étant à l'origine de la planification et du financement des violences ayant coûté la vie à 85 personnes et fait de plus de 500 blessés, selon les chiffres officiels. L'unité spéciale estime en effet que l'appel au boycott et à la désobéissance civile lancé avant le scrutin par le Sphinx de Daoukro pour s'opposer à un troisième mandat d'Alassane Ouattara a été « l'un des déclencheurs » de ces troubles.

« On est en droit d'affirmer sans ambages que le troisième mandat [du

président Alassane Ouattara] et ses « supporters » sont les auteurs directs et indirects de la désobéissance civile, des exactions et violences qui ont suivi en octobre 2020 », répond ce mercredi 29 décembre le PDCI. Son ancien vice-président, aujourd'hui secrétaire exécutif chargé des sections, Georges Ezaley, son secrétaire exécutif, Maurice Kacou Guikahué, et l'ancien directeur de cabinet d'HKB, Narcisse N'Dri, récemment nommé vice-président du parti, figurent également parmi les mis en cause. Les deux derniers ont déjà passé plusieurs mois en prison. Ils ont été interpellés après l'annonce par l'opposition de la mise en place d'un Conseil national de transition (CNT), au lendemain des résultats de l'élection.

Pas de rupture du dialogue politique

Si le climat se tend entre le régime en place et le PDCI, pas question pour ce dernier d'aggraver la situation. Le parti d'Henri Konan Bédié ne prévoit pas à ce stade d'abandonner le

dialogue politique qui doit reprendre début janvier après plusieurs faux-départs.

Le PDCI-RDA « prend à témoin la communauté nationale et la communauté internationale sur sa disposition à aller à la table du dialogue véritable qui est susceptible d'effacer tous les germes de conflits [qui] installent la Côte d'Ivoire dans la peur quotidienne de lendemains violents et fratricides », lit-on dans le communiqué publié par le parti. « L'accalmie que connaît actuellement notre pays est le résultat de l'engagement du président du PDCI-RDA », affirme le document, qui rappelle qu'HKB avait « accepté » de rencontrer le président Ouattara le 11 novembre 2020.

Ce dialogue politique se poursuivra ainsi, « sans crainte ni peur de quelque procédure judiciaire que ce soit », assure la formation d'opposition. Richard Adou, le procureur près du tribunal de Grande instance d'Abidjan, a pourtant assuré que l'ancien président n'était, dans ce cas précis, nullement protégé par la loi de 2005 relative au statut des anciens présidents et qu'il pourrait être poursuivi.

« L'article 54 de cette loi dit bien que toutes les infractions commises par ces personnalités en période électorale échappent à la procédure spéciale », a-t-il souligné. Cette disposition « ne peut s'entendre que dans le cas où une élection régulière, conforme aux termes de la Constitution ivoirienne a pu se tenir », lui rétorque aujourd'hui le PDCI-RDA.

JA

L'indépendant

Votre journal
de tous les jeudis

Billet

Aller de la présidence à la prison est un sort redouté, à juste raison, par nombre de chefs d'Etat notamment ceux d'Afrique. Alors, pour conjurer ce mauvais sort, beaucoup d'entre eux choisissent de se perpétuer au pouvoir, se disant qu'il vaut mieux mourir président que d'avoir à croupir en prison. Mais l'un ou l'autre choix n'a rien d'enviable.

Walaoulou BILIVOGUI

De quoi mon prénom est-il le nom ?

Alors que se profile l'élection présidentielle française, l'instrumentalisation de l'identité nationale est de nouveau à l'ordre du jour. L'occasion de rappeler aux parents que le choix du prénom de leur enfant est un acte poétique libre, qui ne doit obéir à aucune injonction.



Je m'appelle Aïda. On me demande souvent/ : « Comme l'opéra/ ? » Absolument pas. Mon prénom est le diminutif d'Aïssatou, porté par l'une des sœurs de mon père, décédée dans son enfance. C'est un prénom d'Afrique, qui me rattache à mon histoire familiale, à celle de mon père, qui quitta le Sénégal pour la France où mes frères et moi avons vécu et grandi, et non une référence à cette pratique ô combien marquée socialement qu'est la fréquentation de l'opéra...

Puissance d'évocation

Pourtant j'aime bien ce lien avec l'œuvre de Verdi, qui n'est pas si erroné puisque l'héroïne est elle-même d'origine africaine. C'est dire la puissance d'évocation d'un prénom qui résonne en nous de plus

d'une manière.

Le prénom n'est-il que le reflet de l'identité sociale ou culturelle que les parents transmettent/ ?

Dans une vaste étude sociologique parue en 2021, *L'Épreuve de la discrimination*, les auteurs* montrent comment les parents peuvent choisir pour leur enfant un prénom dont la consonance «/ passe bien/ » afin qu'il ne subisse pas de discriminations fondées sur l'origine qu'on pourrait supposer en se référant à ce seul prénom. Les travaux du sociologue Baptiste Coulmont ont montré, depuis plusieurs années déjà, la corrélation qui pouvait être établie entre le prénom des candidats au baccalauréat et la mention qu'ils obtiennent à l'examen/ : 25 % de

mention très bien chez les Garance, 18 % chez les Théophile, contre 2 % chez les Ryan et les Steven.

Faut-il en conclure que le prénom nous assigne à un destin social/ ? Doit-on en déduire que le prénom n'est jamais que le reflet de l'identité sociale ou culturelle que les parents transmettent à leurs enfants/ ? En faisant de son changement d'état civil l'une des étapes fondamentales de son ascension sociale, Eddy Bellegueule devenu Édouard Louis semble ne rien dire d'autre.

« Mille nuances fugitives »

Mais n'est-ce pas un peu réducteur/ ? Comment dire de quoi le prénom est le nom/ ? Dans *Rire*, le philosophe français Henri Bergson livre une analyse critique de la platitude des noms communs. Ils ne sont que des « étiquettes posées sur les choses » et n'en dénotent que l'aspect le plus banal, puisqu'il s'agit d'être compris de tous afin de communiquer efficacement. Le langage courant nous coupe de notre intériorité aux «/ mille nuances fugitives/ » que seuls les romanciers et les poètes savent restituer avec des mots. Mais ce qui est vrai des noms communs ne s'applique pas aux noms propres. En choisissant le prénom de notre enfant, nous ne faisons pas que lui apposer une étiquette qui l'enfermerait.

Nommer un enfant est un acte poétique et créatif, fondamentalement libre et qui doit le rester

Là où j'entends le prénom d'une grand-mère, un autre entendra celui d'un personnage de roman. Là où

je pense à un grand sportif, un autre pensera à un ancien amour. Si les mots sont réducteurs dans leur usage courant, en revanche, dans la poésie ou le roman, ils sont dotés, nous dit Bergson, d'une réelle puissance évocatrice/ : que je prononce « azur » ou « désert », c'est tout un imaginaire qui se met en mouvement. Cette puissance est décuplée par le prénom, porteur de « mille résonances profondes ».

Comment démêler ce qui, dans un prénom, renvoie à l'histoire, à la littérature, au cinéma, à la religion ou à la famille/ ? Comment peut-on seulement penser à dessaisir les parents de cet acte profondément intime qui consiste à nommer l'être qu'ils mettent au monde/ ? Ce faisant, loin de l'assigner à une identité liée au passé, nous l'inscrivons certes dans une filiation – comment pourrait-il en être autrement/ ? – mais surtout nous ouvrons son destin et rêvons de son existence à venir, et c'est tout l'imaginaire de la vie de notre enfant qui vibre en notre esprit. Nommer un enfant n'est pas un geste d'assignation ou de revendication identitaires mais un acte poétique et créatif, fondamentalement libre et qui doit le rester.

* Julien Talpin, Hélène Balazard, Marion Carrel, Samir Hadj Belgacem, Sümbül Kaya, Anaïk Purenne (éd PUF)

Par Aïda N'Diaye
Enseignante, auteure et
philosophe. Chroniqueuse sur
France inter et collaboratrice de
Philosophie Magazine.

CAN 2022

Mohamed Salah évidemment avec l'Égypte

Le sélectionneur de l'Égypte, le Portugais Carlos Queiroz, a annoncé mercredi 29 décembre la composition de son effectif de 25 joueurs appelés à disputer la Coupe d'Afrique des Nations de football (9 janvier-6 février), avec Mohamed Salah.

Meilleur buteur africain de l'histoire de la Premier League avec Liverpool, Mohamed Salah apparaît bien dans la sélection après une main tendue de la Fédération africaine de football (CAF) aux clubs européens.

Alors que la date officielle de mise à disposition des joueurs pour les sélections participant à la CAN était initialement le 27 décembre, la CAF l'a reculée au 3 janvier, permettant à Mohamed Salah de participer au Boxing Day anglais avec les Reds et de jouer contre Chelsea dimanche.

Présent sur la liste préliminaire de 40 noms, Mohamed Magdy dit

« Afsha », qui vient de remporter la Supercoupe d'Afrique avec le club cairote d'Al-Ahly, n'est en revanche plus dans la sélection finale. Un des meilleurs joueurs d'Al-Ahly, il avait marqué lors des deux dernières finales de la Ligue des champions africaine en 2020 et 2021 contre Zamalek et le Kaizer Chiefs sud-africain. Mostafa Fethi, du grand club rival de la capitale, Zamalek, n'y figure pas non plus, alors que tous deux avaient disputé la Coupe arabe en décembre au Qatar.

Les Pharaons, qui font partie des favoris de la CAN avec les hôtes camerounais, rencontreront dans le groupe D le Nigeria le 11 janvier et

la Guinée-Bissau le 15 à Garoua, puis le Soudan le 19 à Yaoundé.

L'Égypte détient le record continental: elle a remporté sept fois la CAN, la dernière fois en 2010.

Gardiens de but (4) : Mohamed el-Shennawi (Al-Ahly/EGY), Mohamed Abou Gabal (Zamalek/EGY), Mohamed Sobhi (Pharco/EGY), Mohamed Gad (ENPPI/EGY)

Défenseurs (8) : Akram Tawfik (Al-Ahly/EGY), Omar Kamal Abdel Wahed (Future/EGY), Ahmed Hegazy (Ittihad Jeddah/KSA), Mahmoud Hamdy El Wensh (Zamalek/EGY), Ayman Ashraf (Al-Ahly/EGY), Ahmed Abou El Fotouh (Zamalek/EGY), Mohamed Abd El

Moneim (Future/EGY), Mahmoud Alaa (Zamalek/EGY)

Milieux de terrain (7) : Amr Al Suleya (Al-Ahly/EGY), Hamdi Fathi (Al-Ahly/EGY), Emam Ashour (Zamalek/EGY), Abdallah Saïd (Pyramids/EGY), Mohamed Elneny (Arsenal/ENG), Ahmed Sayed «Zizo» (Zamalek/EGY), Mohanad Lasheen (El Gaish/EGY)

Attaquants (6) : Omar Marmoush (Stuttgart/GER), Mohamed Sherif (Al-Ahly/EGY), Mostafa Mohamed (Galatasaray/TUR), Mohamed Salah (Liverpool/ENG), Mahmoud Hassan «Trézéguet» (Aston villa/ENG), Ramadan Sobhi (Pyramids/EGY)

Rfi.fr

GUINEE CONAKRY
1XBET

PARIS SPORTIFS EN LIGNE

NUMERO VERT 625 66 66 66

Jouons responsable

GUINEE CONAKRY
1XBET

PARIS SPORTIFS EN LIGNE

NUMERO VERT 625 66 66 66

Jouons responsable